

# PRÉSENTATION DE LA FCPE

## La FCPE c'est :

- la première fédération de parents d'élèves élus aux élections scolaires.
- plus de 310 000 adhérents.
- 65 000 parents d'élèves élus aux conseils d'administration du secondaire.
- une présence dans chaque département à travers le Conseil départemental de parents d'élèves (CDPE) et des conseils locaux par établissement.
- une fédération nationale.

## Les valeurs de la FCPE

Pour la FCPE, le jeune est au centre du système éducatif.

Ses besoins, ses droits, son autonomie doivent être respectés partout et dans tous les temps de sa vie.

La FCPE milite pour la gratuité totale de la scolarisation, pour la réussite de tous les jeunes, pour une école publique laïque et sans discrimination et pour que soient respectés les droits des parents d'élèves. Elle demande des rythmes scolaires adaptés à l'adolescent et des conditions d'études favorables (fournitures scolaires gratuites, transports scolaires, restauration, santé, hygiène...).

La FCPE considère que, dans l'éducation, les responsabilités sont partagées entre les parents et les adultes qui interviennent auprès de leurs enfants : c'est la coéducation. C'est en œuvrant collectivement et en resserrant les liens entre les familles et l'école que nous pourrions répondre au mieux aux attentes et aux besoins des jeunes.

La FCPE a constitué avec les organisations lycéennes et étudiantes le pôle des usagers du service public d'éducation pour contribuer à favoriser l'autonomie des jeunes et la démocratie représentative dans les établissements.



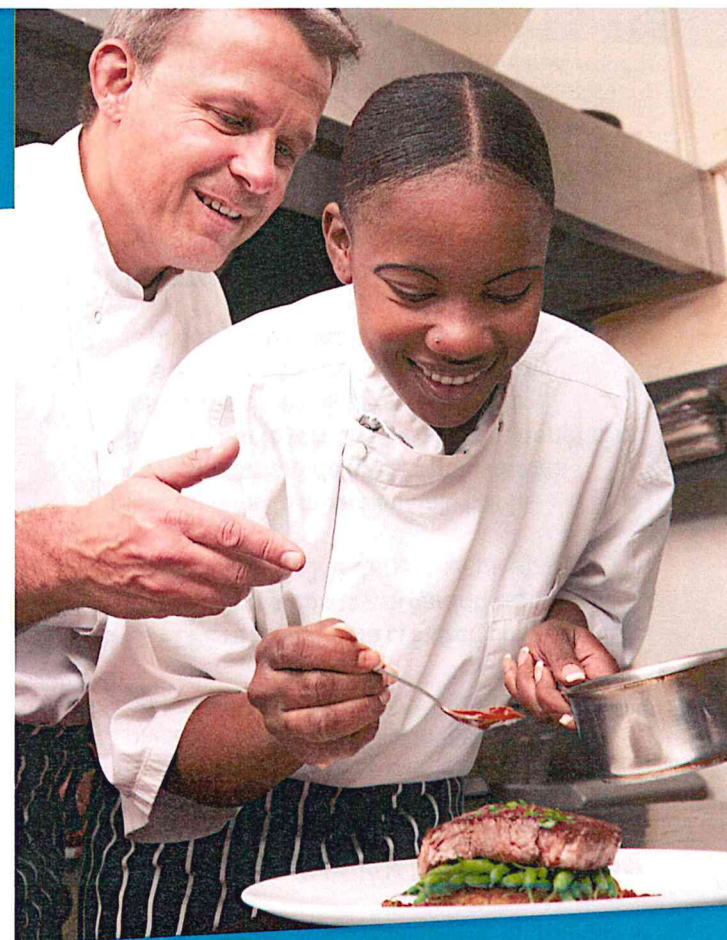
Vivre mieux  
à l'école pour  
bien apprendre

# FOIRE AUX QUESTIONS

## Quelques questions auxquelles nous vous apportons des réponses :

- Que peut-on faire après la 3<sup>e</sup> ?
- Que change le Bac pro en 3 ans ?
- Est-il toujours possible de préparer le baccalauréat professionnel en quatre ans ?
- Peut-on passer de la voie professionnelle à la voie générale ou technologique ? Ou l'inverse ?
- Qu'est-ce qu'un champ professionnel ?
- Que sont les diplômes intermédiaires ? Leur passage est-il obligatoire ?
- J'ai échoué au BEP, que deviennent mes points acquis ?
- Que devient le BEP ?
- Que devient le CAP ?
- Que devient le brevet professionnel ?
- Quels contrats d'apprentissage peut-on signer ?
- L'apprentissage est-il concerné par les champs professionnels en seconde ?
- L'apprentissage est-il concerné par le diplôme intermédiaire ?

Retrouvez les réponses dans la rubrique FAQ de notre site internet : [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)



## LA FCPE AU LYCÉE PROFESSIONNEL



Fédération des Conseils de Parents  
d'Élèves des Écoles publiques

108-110, avenue Ledru-Rollin 75544 Paris cedex 11  
tél : 01 43 57 16 16 • fax : 01 43 57 40 78  
site internet : [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)  
email : [fcpe@fcpe.asso.fr](mailto:fcpe@fcpe.asso.fr)  
La FCPE est reconnue d'utilité publique